

La Correspondance de la Presse, 26 mai 2016

La commission des Lois du Sénat revient sur la suppression de la Hadopi à compter du 4 février 2022

La commission des lois du Sénat a examiné hier en seconde lecture les propositions de loi, ordinaire et organique, relatives aux autorités administratives indépendantes (AAI) et aux autorités publiques indépendantes (API), qui seront discutées jeudi prochain dans l'hémicycle.

Rappelons que ces deux textes sont co-signés par la sénatrice (LR) de Gironde Marie-Hélène DES ESGAULX, le sénateur (UDI-UC) du Calvados Jean-Léonce DUPONT et le président du groupe RDSE Jacques MEZARD, respectivement présidente, vice-président et rapporteur de la commission d'enquête sur le bilan et le contrôle de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des AAI (cf. BQ du 05/11/2015). Ils ont largement été remaniés à l'Assemblée nationale (cf. CP du 29/04/2016).

Rapporteur du texte, M. MEZARD est à l'origine de la plupart des amendements adoptés sur la proposition de loi ordinaire portant statut général des AAI et API.